

PROGRAMME

Durée de la formation : **1 journée**
7 heures en présentiel ou distanciel + 1 heure QCM
9h-12h | 13h-18h/jour

Lieu de formation : **Espace Eco Efficacité**

Effectif : **15 participants maximum**

Plan de formation : **OPCO**

QCM RGE INCLUS en présentiel



TRONC COMMUN

Clés d'une rénovation énergétique de qualité (transverse)

Arrêté du 17 mars 2025 modifiant l'arrêté du 19 décembre 2014 définissant les cahiers des charges des formations relatives à l'efficacité énergétique et à l'installation d'équipements de production d'énergie utilisant une source d'énergie renouvelable

Objectifs

- Comprendre les enjeux, le contexte réglementaire et les aides liées à la rénovation énergétique.
- Maîtriser les fondamentaux techniques pour assurer une rénovation performante et durable.

Publics

- Artisans du bâtiment (menuisiers, couvreurs, électriciens, plombiers, etc.).
- Entreprises de construction et de rénovation.
- Techniciens et ingénieurs du secteur du bâtiment.

Pré-requis

Savoir lire et écrire le français

Modalités et moyens pédagogiques

- Études de cas
- Échanges d'expériences
- Support numérique
- Formateur expert agréé Certibat
- Organisme certifié Qualiopi et agréé Certibat

Validation

- Attestation de présence, signature des feuilles d'émargement.
- Évaluation à chaud de la satisfaction des stagiaires.
- Les connaissances acquises lors de la formation seront évaluées au moyen d'un QCM. L'obtention d'un minimum de 24/30 est requise pour valider l'évaluation et permettre la délivrance de l'attestation de formation ainsi que l'accès aux autres catégories de formation. (voir p3)



01 30 53 37 69 / 06 12 88 42 80



ecoefficaciteformations@gmail.com



formations-rge.info

PROGRAMME



TRONC COMMUN

Clés d'une rénovation énergétique de qualité (transverse)

Module 1 - Enjeux et état du marché de la rénovation énergétique (1H00)

- Contexte environnemental et énergétique : changement climatique, objectifs nationaux (SNBC, RE2020, etc.)
- État du parc bâti en France : caractéristiques, performances énergétiques moyennes, typologies.
- Enjeux économiques et sociaux de la rénovation énergétique.
- Opportunités de développement pour les professionnels du bâtiment.

Module 2 - Qualification, éco-conditionnalité et dispositifs d'aides (2H00)

- Présentation du décret n° 2014-812 du 16 juillet 2014 : principes, objectifs, obligations.
- Le signe de qualité "RGE" : conditions d'obtention, périmètres, avantages.
- Les dispositifs d'aides à la rénovation :
 - MaPrimeRénov', CEE, éco-PTZ, aides de l'ANAH, etc.
 - Conditions d'éligibilité, modalités de cumul, éco-conditionnalité.
 - Les taux de TVA applicables selon les travaux.
- Les acteurs clés : ADEME, ANAH, France Rénov', DDT, banques, etc.

Module 3 - Réussir une rénovation énergétique performante (2H30)

- Principes du fonctionnement thermique global d'un bâtiment.
- Objectifs d'une rénovation : performance, confort, durabilité.
- Approche globale :
 - Gestion des interfaces entre les corps d'état (lots techniques, isolation, ventilation...).
 - Ordonnancement des travaux pour éviter les pathologies (humidité, ponts thermiques, etc.).
 - Exemples de désordres fréquents liés à une mauvaise coordination.
- Responsabilités et coordination entre intervenants.
- Étapes clés pour une rénovation énergétique réussie.

Module 4 - Cas particuliers de rénovation des bâtiments existants (1H30)

- Surélévations, extensions, changements de destination, etc.
- Réglementation thermique applicable (RT Existant, RE2020 partielle selon cas).
- Aides financières spécifiques et taux de TVA applicables à ces travaux.
- Contraintes techniques et administratives (permis, déclaration préalable...).

QCM PRÉSENTIEL (max 60min)

Le jour de l'examen le stagiaire devra se munir d'une tablette ou d'un pc portable.



PROGRAMME

Arrêté du 17 mars 2025 modifiant l'arrêté du 19 décembre 2014
définissant les cahiers des charges des formations relatives à l'efficacité
énergétique et à l'installation d'équipements de production d'énergie
utilisant une source d'énergie renouvelable

Cahier des charges applicables pour dispenser les formations relatives
aux catégories de travaux mentionnées aux 1°, 7° à 15° et 17° du I de
l'article 1er du décret du 16 juillet 2014 susvisé.

LES CATEGORIES DE TRAVAUX

COMMENT CHOISIR LA FORMATION RGE POUR L'ACCES AU QUALIFICATION RGE, QUALIBAT, QUALIF'ELEC, QUALIT'ENR

8 FORMATIONS EN PRÉSENTIEL ET DISTANCIEL AVEC FORMATEUR

TRONC COMMUN CONNAISSANCES TRANSVERSALES EN RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

FORMATION
RGE BOUQUET
DE TRAVAUX
(CAT 17)

FORMATION
RGE
VENTILATION
(CAT 8)

FORMATION
RGE ITI
(CAT 11, 12,
14)

FORMATION
RGE ITE
(CAT 12)

FORMATION
RGE
MENUISERIES
(CAT 9)

FORMATION RGE
ISOLATION TOITURE
PAR L'EXTÉRIEUR ET
FENÊTRES DE TOIT
(CAT 10, 13)

FORMATION RGE
ISOLATION TOITURE
TERRASSE (CAT 13)



2 FORMATIONS EN E-LEARNING SANS FORMATEUR

FORMATION
RGE
ÉMETTEUR
ÉLECTRIQUE
(CAT 7)

FORMATION
RGE
CHAUDIÈRE
(CAT 1)



01 30 53 37 69 / 06 12 88 42 80



ecoefficiteformations@gmail.com



formations-rge.info

PROGRAMME

Arrêté du 17 mars 2025 modifiant l'arrêté du 19 décembre 2014 définissant les cahiers des charges des formations relatives à l'efficacité énergétique et à l'installation d'équipements de production d'énergie utilisant une source d'énergie renouvelable

Cahier des charges applicables pour dispenser les formations relatives aux catégories de travaux mentionnées aux 1°, 7° à 15° et 17° du I de l'article Ier du décret du 16 juillet 2014 susvisé.

GUIDE DES CATEGORIES DE TRAVAUX QUALIFICATIONS RGE, QUALIBAT, QUALIF'ELEC, QUALIT'ENR

Catégorie de travaux 1° installation ou pose de chaudières à haute ou très haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz, dont régulateurs de température - (durée minimale 3,5 heures)

Catégorie de travaux 7° installation ou pose d'émetteurs électriques, dont régulateurs de température - (durée minimale 3,5 heures)

Catégorie de travaux 8° installation ou pose d'équipements de ventilation mécanique - (durée minimale 7 heures):

Catégorie de travaux 9° installation ou pose de matériaux d'isolation thermique des parois vitrées verticales, de volets isolants et de portes - (durée minimale 7 heures)

Catégorie de travaux 10° installation ou pose de matériaux d'isolation thermique des parois vitrées en toiture - et catégorie de travaux 13° pour la partie relative à l'installation ou pose de matériaux d'isolation thermique des toitures par l'extérieur - (durée minimale 7 heures)

Catégorie de travaux 13° pour la partie relative à installation ou pose de matériaux d'isolation thermique des toitures terrasses - (durée minimale 7 heures)

Catégorie de travaux 11° installation ou pose de matériaux d'isolation thermique, par l'intérieur, des murs, des rampants de toiture et des plafonds de combles - et catégorie de travaux 14° installation ou pose de matériaux d'isolation thermique des planchers de combles perdus - et catégorie de travaux 15° installation ou pose de matériaux d'isolation thermique des planchers sur local non chauffé - (durée minimale 7 heures)

Catégorie de travaux 12° installation ou pose de matériaux d'isolation thermique des murs par l'extérieur - (durée minimale 7 heures)

Catégorie de travaux 17° installation ou pose d'équipements et matériaux au titre de la réalisation d'un bouquet de travaux permettant de limiter la consommation d'énergie d'un logement - (durée minimale 7 heures)



01 30 53 37 69 / 06 12 88 42 80



ecoefficiteformations@gmail.com



formations-rge.info